



NON À LA PRÉCARITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Courrier au Directeur de Cabinet - 23/06/2026

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Au nom de l'Élan Commun et dans le cadre de cette journée de la FSU dédiée à la précarité dans la fonction publique, sachez que notre objectif aujourd'hui n'est pas de vous présenter des concepts techniques, mais de porter la parole d'agents dont la vie professionnelle et personnelle est malmenée par des choix de gestion que nous contestons fondamentalement. Dans notre ministère, la précarité est trop souvent utilisée comme une variable d'ajustement budgétaire, au mépris des droits des personnels et de la continuité des missions de l'État.

1. Le dossier « Reset Brexit » : Le refus du sacrifice des agents contractuels

Le dossier du "Reset-Brexit" illustre de manière criante cette précarisation institutionnelle. Derrière l'attente des calendriers diplomatiques – avec un sommet UE/Royaume-Uni le 22 juillet 2026 et une application repoussée à 2027 – il y a 450 agents plongés dans une incertitude totale.

Face à cette situation, l'administration fait le choix du renoncement social :

- **Le reniement des perspectives de CDI** : C'est une injustice majeure. Nombre d'agents en CDD étaient en poste bien avant l'annonce de ce "Reset". Ils ont été recrutés pour répondre à des besoins durables de nos services et avaient la perspective légitime d'être stabilisés en CDI. L'administration se sert aujourd'hui du "Reset" comme d'un couperet pour briser ces parcours de stabilisation.
- **L'exclusion injustifiable de la bourse à l'emploi** : Décider d'exclure les agents en CDD de la future bourse à l'emploi spécifique est une rupture d'égalité inacceptable. Ces collègues ont montré un engagement sans faille. S'entendre répondre par la Secrétaire Générale que « la nature d'un CDD est d'avoir une date de fin » montre une absence totale de considération pour la réalité des agents. Leurs contrats sont prolongés jusqu'en décembre 2026.
- **L'impasse de la mobilité géographique** : La majorité de ces 450 agents se trouve dans le nord de la France. Prétendre les reclasser par une mobilité nationale théorique est déconnecté du réel. Les agents quels que soient leurs statuts, notamment les contractuels, ne peuvent pas être déracinés du jour au lendemain. L'Élan Commun exige que la **situation géographique** soit le **critère prioritaire absolu** pour toute affectation locale.

2. PSU et Délégation : Quand la précarité des statuts affaiblit le service public

Pour la FSU, la précarisation des agents va toujours de pair avec la dégradation de nos missions régaliennes. L'organisation de la Police Sanitaire Unique (PSU) en est la preuve :

- **L'échec de la sous-traitance privée** : L'État verse chaque année entre **38 et 40 millions d'euros d'argent public** à des délégataires privés. Pour quel résultat ? Une baisse brutale de 20 % de la programmation des contrôles en remise directe pour 2026, **actant l'impossibilité des délégataires privés de tenir les objectifs**. C'est un recul inédit qui fait courir un risque direct à la sécurité alimentaire.
- **La menace d'un désengagement de l'État** : Une mission de vos services prévoit d'étudier des scénarios où le premier niveau de contrôle serait financé par les professionnels eux-mêmes. Nous dénonçons avec force ce risque de privatisation du contrôle régalien, qui menace l'impartialité des inspections et détruit les compétences des agents publics.
- **Notre exigence : Un grand plan de titularisation**. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Nous demandons que les millions d'euros alloués à la délégation privée soient réorientés vers l'emploi public pour recruter des agents sous statut. Nous exigeons un grand plan de titularisation pour permettre à nos collègues en CDD et en CDI d'intégrer la fonction publique d'État.
- En associant ce plan à un **dispositif de formation ambitieux**, formons les agents du Brexit pour qu'ils reprennent en main les contrôles de remise directe. C'est la seule option cohérente : renforcer nos DDI locales qui sont exsangues, stabiliser les personnels précaires et garantir l'indépendance de la puissance publique.

3. Crises sanitaires : Stop à la gestion de l'urgence

Enfin, cette précarité se vérifie lors des crises successives (DNC, MHE, Influenza) où l'épuisement des équipes est général. L'administration doit utiliser cette possibilité pour renforcer les équipes. On ne peut pas construire la politique sanitaire du pays sur la fragilité sociale.

En conclusion :

Monsieur le Directeur de Cabinet,

L'Élan Commun refuse qu'un seul collègue, quel que soit son statut, soit laissé pour compte. Les 3 ans donnés par l'arrêté de restructuration doit servir à bâtir un plan de titularisation, de CDI-sation et de formation pour nos collègues précaires.

Le 8 septembre prochain, lors du groupe de travail, nous exigeons des chiffres transparents et des garanties fermes de maintien dans l'emploi pour tous les contractuels.

L'Élan Commun vous remercie.